

# Ville de VITTEAUX (Côte-d'Or)

01 Avril 2022

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le premier Avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle Basse de la mairie sous la Présidence de Monsieur Bernard PAUT, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Bernard PAUT, Monsieur Philippe MUNIER , Madame Jeanne-Marie LETERRIER, Monsieur RAVAROTTO, Madame Dominique VANTELOT, Monsieur Bruno CHAMPONNOIS, Monsieur Guy LAFONT , Madame Justine DENUIT , Monsieur Etienne JOBARD .

**Absents excusés** : *Madame Catherine LANDEL, Monsieur MORIN Florent donne pouvoir à M. MUNIER Philippe, Monsieur Bernard WARNAS donne pouvoir à M. PAUT Bernard, Madame Audrey DEBOSSE donne pouvoir à M. MUNIER Philippe, Madame Coralie CAZZOLI donne pouvoir à M. JOBARD Etienne.*

**Absents non excusés** : Madame VISSANT Caroline

**Secrétaire de Séance** : Madame DENUIT Justine

**Date de convocation** : 28/03/2022

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Nombre de membres présents** : 9

**Nombre de votants** : 13 (*Monsieur MORIN Florent donne pouvoir à M. MUNIER Philippe, Monsieur Bernard WARNAS donne pouvoir à M. PAUT Bernard, Madame Audrey DEBOSSE donne pouvoir à M. MUNIER Philippe, Madame Coralie CAZZOLI donne pouvoir à M. JOBARD Etienne.*)

## **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Acquisition de terrain Monsieur Jean MOREAU
- Etude d'aménagement de la traversée de Vitteaux
- Accord de principe pour une étude de revitalisation partagée entre Semur-en-Auxois et Vitteaux

La proposition est acceptée à l'unanimité

1. Communication
2. Avenant contrat Cap 100 % Côte-d'Or
3. Vente de terrain ZA des Plantes à la CCTA
4. Budget principal et budget annexe :
  - Reste à réaliser 2021
  - Comptes administratifs et comptes de gestion 2021
  - Affectation de résultats 2021
  - Budgets Primitif 2022
5. Vote des taux des impôts locaux
6. Questions diverses

Aucune remarque ni observation n'ont été faite sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2022.

# COMMUNICATION

## Petites Villes de demain

Un atelier de projet a eu lieu à la mairie de Vitteaux le vendredi 18 mars. Accompagnés par Maëlle et Etienne du cabinet Espelia, sept élus étaient présents et ont pu échanger sur leur vision du futur de la ville. Si d'un avis partagé, il fait bon vivre à Vitteaux, le centre-bourg cristallise des problèmes autour de la vacance du commerce, de logements inadaptés, du manque de stationnement, de la méconnaissance de certains services et équipements.

L'objectif du réaménagement de la traversée serait alors de valoriser l'existant, de développer l'activité économique, d'encourager la rénovation des logements et de créer des cheminements piétons pour les promenades.

Ces idées ont été résumées dans le poster de l'atelier. Et on retiendra que le projet devra être concret et opérationnel, dessiné, phasé et détaillé. Il devra pouvoir être exposé à la population.



## Maison Frances Services

L'ouverture de la Maison Frances Services aura lieu le lundi 02 Mai.

## Elections Présidentielles

Le premier tour des élections aura lieu le dimanche 10 Avril et le second tour le dimanche 24 Avril 2022

## **1. Avenant contrat Cap 100 % Côte d'Or**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un groupement de commandes a été créé en 2019 avec la Communauté de Communes de Terres d'Auxois afin de procéder à la rénovation complète des bâtiments et à l'extension du complexe polyvalent de Vitteaux et que la commune de Vitteaux porte la rénovation de la salle polyvalente et la construction de nouveaux vestiaires, rappelle également qu'un contrat Cap 100 % Côte-d'Or a été signé le 31 mars 2020 entre la commune et le conseil départemental de la Côte d'Or dans le cadre du soutien financier de la réhabilitation de la salle polyvalente (article 2).

L'article 3 du contrat mentionne que l'ensemble du projet serait financé à hauteur de 39.81 % d'une assiette subventionnable plafonnée à 703 300 € hors taxes dans la limite d'un montant de 280 000 €, sans mentionner toutefois la construction des vestiaires. Sans cette partie du programme, l'assiette subventionnable diminue au point de mettre en danger l'équilibre financier du projet de la commune.

Afin de régulariser la situation, il est nécessaire de signer un avenant au contrat. L'objectif de cet avenant est de modifier la définition opérationnelle du contrat et d'actualiser le coût de l'opération, tel que la construction de nouveaux vestiaires de football destinés à compléter l'offre d'équipements sportifs pour les associations locales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant au contrat cap 100% Côte d'Or, d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette modification de contrat.

## **2. Vente de terrain ZA des Plantes à La C.C.T.A**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'éventuelle implantation d'un quai de transfert à Vitteaux. (Installation intermédiaire entre la collecte d'ordures ménagères effectuées par les bennes et leur transport vers le centre de traitement).

Cette compétence appartient à la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

Pour implanter le futur quai de transfert dans la zone d'activités des Plantes (propriété de la commune) il serait envisageable de vendre à la Communauté de Communes des Terres d'Auxois 5000 mètres carré de terrain afin que ce projet puisse être réalisable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, donne un accord de principe à la vente de parcelles de la ZA des Plantes à la Communauté de Communes de Terres d'Auxois.

## **3. Etude d'aménagement de la traversée de Vitteaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Vitteaux s'est engagée dans le programme national Petites villes de demain en signant la convention d'adhésion le 24 novembre 2021.

Le projet de la requalification de la traversée de Vitteaux est au cœur du dispositif de revitalisation. Afin d'avoir un plan d'actions à mettre en œuvre rapidement, il est nécessaire d'élaborer un avant-projet pré-opérationnel pour le réaménagement global de la traversée du bourg (voirie, espaces publics, façades, cellules commerciales, logements, cheminements piétons entre autres).

Cela nécessite le recrutement d'une équipe d'études pluridisciplinaire qualifiée dans les domaines d'urbanisme/architecture, VRD, paysagisme, habitat, commerce, capable de proposer une étude faisabilité chiffrée, spatialisée et hiérarchisée.

Le montant de l'étude est estimé à 38 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude est fixé comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Frais d'études	38 000,00 €	PETR	30 400,00 €
		Commune de Vitteaux	7 600,00 €
<b>Total</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>38 000,00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser une étude d'aménagement de la traversée de Vitteaux en recrutant un cabinet spécialisé, d'adopter le plan de financement prévisionnel, de solliciter des subventions européennes du FEADER dans le cadre du programme LEADER et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette demande, d'autoriser l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER, qui pourra être majoré, le cas échéant, d'autoriser le Maire consulter des cabinets spécialisés et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### 4. Accord de principe pour une étude de revitalisation partagée de Semur-En-Auxois et Vitteaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Vitteaux s'est engagée dans le programme national Petites villes de demain en signant la convention d'adhésion le 24 novembre 2021, conjointement à la commune de Semur-en-Auxois. Ce dispositif vise à améliorer les conditions des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans leur démarche de projet. Afin d'obtenir les aides financières et juridiques, il est nécessaire de se doter d'une stratégie de projet claire pour les années à venir. Aussi, une Opération de revitalisation de territoire devra être signée avant le 24 mai 2023, contenant à minima un volet habitat, un volet commerce et un volet cadre de vie.

Le diagnostic de cette opération de revitalisation sera mené sur le territoire intercommunal et les actions seront concentrées sur les communes de Vitteaux et de Semur-en-Auxois.

Cela nécessite le recrutement d'une équipe d'études pluridisciplinaire qualifiée dans les domaines d'urbanisme/architecture, VRD, paysagisme, habitat, commerce, capable de proposer une étude de revitalisation propre à chaque commune Petites villes de demain et cohérente à l'échelle du territoire intercommunal. La Communauté de communes des Terres d'Auxois serait le maître d'ouvrage de cette étude. Une convention de mandat ou un groupement de commandes sera établi pour répartir les coûts de l'opération entre la commune de Vitteaux et la commune de Semur-en-Auxois. Le montant de l'étude est estimé à 60 000 € HT. Des aides pourront être sollicitées auprès de du Pays Auxois-Morvan, de la Banque des Territoires, du Conseil départemental et du Conseil régional.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne un accord de principe à la réalisation de l'étude de revitalisation partagée des communes de Vitteaux et Semur-en-Auxois, dont le maître d'ouvrage sera la Communauté de communes des Terres d'Auxois.

Monsieur Jobard interroge Monsieur Paut pour savoir à quoi sert cette étude, le Maire répond qu'il s'agit d'un diagnostic permettant la rédaction de la convention d'opération de revitalisation du territoire.

## 5. **Reste à réaliser**

Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes engagées faisant l'objet d'un contrat ou bon de commande signé avant le 31/12/2021. Ils sont reportés au budget 2022 et s'ajouteront aux nouveaux crédits 2022. Selon le tableau détaillé des Restes à Réaliser 2021 et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les restes à réaliser de la section d'investissement pour le budget primitif de 2022 :

- **751 783** € en dépenses
- **697 930** € en recettes

## 6. **Vote des taux des impôts locaux 2022**

Suite à la réforme fiscale, et depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementales de taxe foncière soit 21% sur les propriétés bâties.

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification de modalités de vote des taux d'imposition depuis 2021. Les communes ne votent pas de taux de taxe d'habitation sur les résidences principales depuis 2021.

Le taux de taxe d'habitation nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe d'habitation sur les logements vacants sera le taux de 2019. Ce taux est figé jusqu'en 2022 inclus (15,02%).

Les taux de 2017 ont été maintenus à l'identique en 2018, 2019, 2020 et 2021.

La recette des impôts locaux en 2021 a été de 405 130 €. La commune a perçu une attribution de compensation de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois en lieu et place de la cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises de 77 651.28 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux suivants :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants 15.02 %, taxe sur le foncier bâti : 39.26 % et enfin la taxe sur le foncier non bâti 51.85 %.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

## 7. **Vote du compte administratif – compte de gestion 2021 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget principal de la ville de Vitteaux pour l'exercice 2021 établi par le receveur municipal, ainsi que le compte administratif qui se résument être identiques l'un à l'autre, comme suit :

## Investissement

Dépenses	prévu	3 599 270.11 €
	Réalisé	756 031.87 €
	Reste à réaliser	751 783.00 €
Recettes	Prévu	3 599 270.11 €
	Réalisé	249 099.63 €
	Reste à réaliser	697 930.00 €

## Fonctionnement

Dépenses	prévu	1 838 848.97 €
	Réalisé	867 519.70 €
	Reste à réaliser	0 €
Recettes	Prévu	1 838 848.97 €
	Réalisé	1 995 162.74 €
	Reste à réaliser	0 €

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 506 932.24 €
Fonctionnement :	1 127 643.04 €
Résultat global :	620 710.80 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget principal de la ville de Vitteaux établi par le receveur municipal tel que présenté ci-dessus.

Le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2021 est validé à 13 voix « pour ».

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif de l'exercice 2021.

Monsieur Philippe MUNIER, 1<sup>er</sup> adjoint, est désigné en tant que président de séance et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la ville de Vitteaux tel que présenté ci-dessus.

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 est validé à 12 voix « pour » et une abstention.

Monsieur le Maire reprend la présidence

## Vote du compte administratif – compte de gestion 2021 Quartier St Germain

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget annexe Quartier St Germain pour l'exercice 2021 établi par le receveur municipal, ainsi que le compte administratif qui se résument être identiques l'un et l'autre, comme suit :

## Investissement

Dépenses	prévu	853 336.15 €
	Réalisé	659 879.03 €
	Reste à réaliser	0 €
Recettes	Prévu	853 336.15 €
	Réalisé	361 982.29 €
	Reste à réaliser	0 €

## Fonctionnement

Dépenses	prévu	537 920.91 €
	Réalisé	367 347.57 €
	Reste à réaliser	0 €
Recettes	Prévu	537 920.91 €
	Réalisé	344 463.79 €
	Reste à réaliser	0 €

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 297 896.74 €
Fonctionnement :	- 22 883.78 €
Résultat global :	- 320 780.52 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget annexe Quartier St Germain établi par le receveur municipal tel que présenté ci-dessus. Le compte de gestion du budget annexe Quartier St Germain de l'exercice 2021 est validé à 13 voix « pour ».

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif de l'exercice 2021.

Monsieur Philippe MUNIER, 1<sup>er</sup> adjoint, est désigné en tant que président de séance et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Quartier St Germain tel que présenté ci-dessus.

Le compte administratif du budget annexe Quartier St Germain de l'exercice 2021 est validé à 12 voix « pour » et une abstention.

Monsieur le Maire reprend la présidence.

### 8. Budget principal – affectation de résultat 2021

Monsieur le Maire rappelle que l'affectation de résultat d'une année N permet de transférer les recettes excédentaires de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement de la même année.

L'excédent restant est, quant à lui, rebasculé en fonctionnement pour permettre d'alimenter la section de fonctionnement de l'année N+1.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur le résultat de fonctionnement 2021, il convient de l'affecter en 2021.

Un déficit d'investissement de 506 932,24 euros et un excédent des restes à réaliser de 53 853 euros.

Nous avons donc un besoin d'investissement de 560 785.24 euros

En fonctionnement, nous avons un résultat excédentaire de 293 821.07 euros pour le budget principal.

Les résultats antérieurs reportés sont de 833 821.97 euros.

Nous avons donc un excédent de fonctionnement cumulé à affecter de 1 127 643.04 euros.

Il n'existe pas de déficit d'investissement, la somme excédentaire de 1 127 643.04 est à affecter en recette de fonctionnement au compte 002.

L'affectation de résultat comme indiquée ci-dessus est validée par le Conseil Municipal.

## 9. Budget annexe Quartier St Germain – affectation de résultat 2021

Nous obtenons un résultat d'investissement positif de 33 007.87 euros donc un excédent de financement de 33 007.87 euros.

En fonctionnement, nous avons un résultat négatif de 44 284.96 euros pour le quartier Saint Germain.

Il n'y a pas de résultats antérieurs reportés, le résultat de fonctionnement cumulé à affecter est de – 44 284.96 euros

La somme à affecter en recette de fonctionnement au compte 002 est de – 320 780.52 euros

L'affectation de résultat comme indiquée ci-dessus est validée par le Conseil Municipal à 13 voix « pour ».

## 10. Budget principal-Budget annexe Quartier St Germain : Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire explique que le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année.

Il répond au grand principe suivant : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

## 11. BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement : dépenses et recettes = 1 489 557.80 €

Investissement : dépenses et recettes = 3 403 212.24 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT
---------------------------

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues 1 0489 557.80€ sont inférieures de 19 % par rapport à 2021 justifiées notamment par des dépenses plus importantes pour :

Chapitre 011 dédié aux charges à caractère général : + 8.6%

- Fournitures administratives : prévisions supérieures en vue de l'ouverture de la Maison France Services + 1000 €

Chapitre 61 Services extérieurs : + 11.10 %



- Matériel roulant : entretien véhicules services techniques, matériels + 40 %

- Maintenance : + 24.1 % Maintenance électriques bâtiments communaux, copieurs, ouverture de la Maison France Services

- Assurances dommages ouvrage relative aux travaux de la maison médicale pluridisciplinaire et Salle Polyvalente : + 12 000€

**Chapitre 62** dédié aux autres charges de gestion courante : + 31.20 %

- Fêtes et cérémonies : + 5000 € reprise des activités suite au covid

- Frais d’instruction d’urbanisme : + 7567 € remise à jour des calculs suite à une sous-évaluation du service instructeur

- Frais bancaires pour futur emprunt : + 250 €

**Chapitre 63** Impôts et versements assimilés + 21.70 %

- Taxes foncières, impôts locaux prévisions supérieures en vue d’une augmentation chaque année

**Chapitre 012** charges de personnel

- Personnel affecté par la CCTA, prévisions supérieures en 2022 car la chargée de mission sera présente l’année complète en 2022 + 2000 €

**Chapitre 64** charges de personnel + 22.90 %

- Personnel titulaire en diminution et augmentation du personnel non titulaire (Secrétaire général, agents techniques, agents maison France services) augmentation des cotisations ursaff, caisses de retraites, assedic.

Conformément à l’article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, Monsieur le Maire présente l’état annuel des indemnités des élus perçues en 2021

Cf document

**Chapitre 67** charges exceptionnelles – 20 %

Le versement d’un 7ième chaque année relatif au transfert de compétence sur l’eau fait diminuer les charges exceptionnelles de 20 %.

**Attribution des subventions :**

Monsieur le Maire présente le tableau reprenant les subventions attribuées pour l’année 2022 aux associations.

Cf document joint

Les dépenses d’ordre de fonctionnement 311 262 € sont inférieures de 59.60 % à celles de 2021. Le budget prévisionnel de 2022 permet de dégager un autofinancement de 311 262 €. Cette somme permettra de financer une partie de l’investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues 1 489 557.80 € sont inférieures de 19 % à celles de 2021, justifiées notamment par des recettes moins importantes au :

**Chapitre 70** dédié aux recettes liées aux produits des services, domaine et vente : - 72.40 % (En 2021 vente parcelle ZA le Clou à la CCTA + 23 184 €)

Cependant il y aura très certainement la vente de terrain ZA des Plantes en vue de l'implantation du quai de transfert ainsi qu'une partie du terrain disponible à côté du Gymnase pour l'implantation d'une brasserie, salle de sport et activités autour des cerfs-volants mais incertaines à ce jour pour l'inscrire en recette de fonctionnement 2022.

**Chapitre 74** dédié aux dotations, subventions et participation : - 3.3 %

- Remboursement des frais de scolarité de 2022 : 50 000€ - 37.50 %

**Chapitre 002** dédié à l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2021 : - 32 %

Les recettes d'ordre de fonctionnement prévues 69 343 € correspondent à la reprise de provision sur l'eau suite à la clôture du budget annexe eau et assainissement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles.

En dépenses d'investissement, on enregistre toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux. Les inscriptions du budget primitif 2022 intègrent les restes à réaliser 2021.

Les opérations inscrites en 2021 actées mais non réalisées ou achevées sont reportées en 2022 :

- Petites villes de demain : frais d'études 81 600 € TTC
- Travaux de voirie : réfection des trottoirs rue St Nicolas + la place Chanoine Millot : 266 028 € TTC
- Rénovation des logements de la gendarmerie tranche 2 : 62 380 € TTC
- Bâtiment rue Guéniot : rénovation du chauffage salle Guéniot 13 900 € TTC
- Eclairage public du chemin vert, création d'un parking pour la maison médicale pluridisciplinaire, ZA des plantes 24 200 € TTC
- Services administratifs, services techniques et divers : matériels informatiques, logiciels, téléphonie, chaises 24 510 € TTC
- Tennis : 5600 € TTC pour un local de stockage
- Ecoles : 26 844 € TTC, vidéo projecteur, signalétique, climatisation, réfection sas de l'école primaire, installation baie de brassage
- Plan Local d'urbanisme: 15 520 € TTC comprend la modification n°5

- Cimetière : 20 000 € TTC installation de columbarium, reprise de concessions et aménagement paysager
- Bâtiment 38 rue Hubert Languet : remplacement de fenêtres pour le logement
- Petit Casino : 32 200 € TTC correspond aux frais d'études (police de l'eau, CT, CSPPS)
- Espaces rencontres et loisirs, salle polyvalente : 729 067 € TTC pour les études, les travaux ainsi que la création de vestiaires de foot.
- Maison médicale : 1 065 434 € TTC pour les travaux de rénovation du bâtiment pavillon moreau
- Frais d'étude sur les dérogations liées à l'accessibilité : 10 000€
- Fontaine : 48 000 TTC pour la rénovation de la fontaine comprenant maçonnerie, plomberie, électrification
- Maison France Services : 60 200 € TTC pour effectuer des travaux, achat de l'informatique, téléphonie, mobilier, chaises.

**Soit un total de 2 507 683 €**

Les projets 2022 pourront se réaliser avec une capacité d'autofinancement positive 1 127 943.04 € de fonctionnement sur 2022 (833 821,97€ en 2021). Le résultat excédentaire en fonctionnement reporté des années précédentes permettra de financer partiellement le besoin en investissement.

Un besoin de financement pour un emprunt à hauteur de 830 000 € (1 200 000€ en 2021) s'avérera nécessaire pour les travaux.

Les recettes d'investissement prévues au budget concernent tout d'abord les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement. Les subventions attendues correspondent à des projets terminés ou en cours de réalisation, car les soldes de subventions sont perçus avec un décalage d'une à deux années.

Les inscriptions du budget primitif 2022 intègrent les restes à réaliser 2021. Ces reports représentent 697 930 € auxquels s'ajoutent 2 507 683 € de nouveaux crédits, soit un budget total de 3 403 212.24 €

Les subventions sollicitées concernent :

- Etude Petites villes de demain : Pays auxois Morvan 27 200 €
- Travaux de voirie (Conseil Départemental) 90 000 €
- Travaux gendarmerie : Conseil Départemental 19 133 €
- Chauffage salle Guéniot : Conseil Départemental 6000 €
- Réfection du sas de l'école primaire : Conseil Départemental 2922 €
- Travaux et étude relatifs à l'espace de rencontre et de loisirs (salle polyvalente) : DETR, Effillogis, CD, Fédération française de foot : 395 000 €

- Travaux et étude relatifs à la maison médicale pluridisciplinaire : DETR, Conseil Départemental, il reste à percevoir 361 664 €.
- Travaux de rénovation et de mise en service de la Fontaine : Pays Auxois Morvan 38 400 €
- Maison France Service : 48 160 €

Les recettes d'investissement prévues au budget concernent également le FCTVA\_(Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) qui est un remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA, destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA sur les dépenses réelles d'investissement. Il est estimé à 160 000€ en 2022 reports compris.

L'autofinancement de 417 562 € permettra de financer une partie de l'investissement.

## 12. **BUDGET ANNEXE – QUARTIER SAINT GERMAIN**

Le budget Primitif est équilibré de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT : dépenses et recettes = 506 679 €

INVESTISSEMENT : dépenses et recettes = 506 679 €

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
----------------------------------

En 2022, il conviendra d'intégrer le stock initial des terrains.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues 183 935 € sont supérieures de 5.4% à celles de 2021 :

Chapitre 011 dédié aux charges à caractère général : 160 006.22 € pour les frais de géomètre dans le cadre du découpage du Quartier Saint Germain seconde tranche.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement prévues 322 744 € sont en diminution par rapport à l'année précédente. Elles intègrent les variations de stocks et les intérêts d'emprunt.

**Soit un total de 506 679 €**

Les recettes réelles de fonctionnement 117 954 € correspondent à l'excédent de fonctionnement reporté  
A noter que cette année la commune effectuera le rachat de terrain du Quartier St Germain pour la somme 95 070 €

Les recettes d'ordre de fonctionnement prévues 388 725 € intègrent les stocks finals et les intérêts d'emprunt.

**Soit un total de 506 679 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT
--------------------------

Les dépenses réelles d'investissement hors opération prévues 307 596 € dont 7596 € correspondent au remboursement d'emprunt

Il faut prendre en compte un solde déficitaire d'exécution de l'année N-1 de 338 180,73 €

Les dépenses d'ordre d'investissement hors opération prévues 387 680 € intègrent les variations de stocks.

**Soit un total de 695 276 €**

Les recettes réelles d'investissement hors opération prévues 373 577 € sont le recours à l'emprunt

Les recettes d'ordre d'investissement hors opération prévues 321 699 € intègrent les variations de stocks.

**Soit un total de 695 276 €**

### 13. Questions diverses

Madame Denuit Justine mentionne que les barrières installées place multimodale sont jolies et demande également qui as posés les barrières à la Chapelle St Anne, Monsieur Ravarotto répond que ce sont les services techniques.

Séance levée à 22h